

# **RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF**

## **PARTIE A**

### **IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	2020.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	17 mai 2021

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>1</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	11
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B .....	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1 .....	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C .....	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2 .....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A .....	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1 .....	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B .....	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2 .....	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E .....	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3 .....	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C .....	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1 .....	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D .....	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2.....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E .....	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1 .....	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B .....	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2 .....	28
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS .....	29
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE .....	30
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	33
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	33
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDICÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	34
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	35
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION .....	36
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	37
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>38</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>43</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES .....	43
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	45
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 46</b>	<b>46</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>47</b>
<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....</b>	<b>48</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	48
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	48
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. ....	48
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	48
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	49
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	50

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	51
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....</b>	<b>52</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	52
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	53
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	54
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	55
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	56
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....</b>	<b>57</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	57
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	59
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....</b>	<b>60</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	60
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER.....	61
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	62
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE .....	64
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....</b>	<b>65</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>66</b>
<b>DOCUMENTS.....</b>	<b>67</b>
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....</b>	<b>68</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

### **Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

L'année 2020 conclut la période de programmation 2014-2020 et l'engagement de la totalité de la dotation financière du programme. Caractérisée par une crise sanitaire sans précédent, elle restera dans les esprits comme une année d'adaptation continue.

### **Mesures d'accompagnement aux porteurs ciblés par appel pour assurer au programme les résultats attendus malgré la crise sanitaire**

2020 a été marquée par la nécessité de trouver des réponses concrètes aux difficultés de mise en œuvre des opérations de la part des bénéficiaires.

Dès le mois de mars 2020, les projets du 2nd appel, ont alerté l'autorité de gestion des conséquences des mesures de confinement sur le déroulement des activités. L'autorité de gestion et le secrétariat conjoint ont proposé des mesures aux instances du Programme, pour adapter le cadre réglementaire du Programme à la demande de flexibilité exigée par la situation sanitaire. Une série de mesures ont été prises pour permettre aux bénéficiaires de réaliser les activités planifiées et d'atteindre les résultats attendus. Ce travail de suivi a permis d'adapter le calendrier de travail des projets du 2nd appel et de clôturer la plupart des projets (41 sur 58) avant le 31 décembre 2020.

De même, à partir du mois de mai 2020, un second plan d'action ciblé a été mis en place pour les Plans intégrés confrontés à des difficultés de trésorerie et de mise en œuvre, en raison des confinements successifs. Une enveloppe exceptionnelle de 6 M€ pour les plans intégrés a été débloquée par la Région Auvergne Rhône-Alpes. A partir du mois de juillet un recensement des modifications demandées par les projets des PITEM et des PITER a été lancé. A la suite de la tempête Alex, ce recensement a été complété par un travail de concertation avec les bénéficiaires impliquant les administrations partenaires concernées.

Dans ce contexte exceptionnel, la programmation des projets du 3ème appel sur l'O.S 4.2 a été assurée et 8 projets ont été approuvés en 2020. Dans ce cas aussi, l'autorité de gestion est restée à l'écoute des porteurs et a permis aussi bien l'adaptation des activités que celle du calendrier des notifications de subvention.

### **Une réactivité accrue et constante du partenariat sur l'année 2020**

La continuité de service a été assurée. Face à la crise sanitaire, ce travail de suivi animé par l'autorité de gestion s'est traduit par une mobilisation forte des instances techniques (5 comités techniques) et des élus (5 comités de suivi). Cette mobilisation collective a permis au programme d'avancer et de maintenir le cap.

### **Un avancement du programme satisfaisant compte tenu du contexte**

Fin 2020, malgré les aléas de la crise sanitaire, l'état d'avancement du programme est conforme aux attentes. Le programme a engagé 186 projets sur 4 appels pour un budget total de 234,7 M€ et 199,4 M€ de FEDER soit 100,26% du FEDER de la maquette allouée.

Le taux des dépenses remontées fin 2020 se situe autour de 47,5% du montant programmé avec 111,4 M€ enregistrés sur synergie. Malgré un ralentissement de la progression des dépenses sur l'année, imputable à la suspension des activités lors des confinements successifs, le seuil de dégageant d'office pour l'année 2020 d'un montant FEDER de 58,6 M€ a été atteint.

### **Anticiper pour combler les retards occasionnés par la crise sanitaire**

Les mesures prises en 2020 ont engendré un décalage des délais de clôture des projets du 2nd appel et une prolongation des activités des Plans jusqu'en 2023. Ces nouveaux délais ont impacté l'avancement financier des dossiers en 2020 et redessiné les conditions de clôture du programme. L'autorité de gestion a établi une stratégie fondée sur une simulation des montants des reliquats prévisionnels (autour de 15 M€) sur les projets en cours, pour proposer début 2021, deux nouveaux appels à projet en sur-programmation par rapport à la maquette FEDER allouée.

### **Une communication entièrement dématérialisée**

La communication a été entièrement dématérialisée dès le mois de mars 2020. Face aux contraintes de télétravail des équipes du Programme, le site internet du Programme a été un outil de communication privilégié avec les bénéficiaires. De même, les réseaux sociaux du Programme (Facebook et Twitter) ont été des outils essentiels pour relayer les 24 événements finaux des projets du second appel conclus en 2020 ainsi que pour assurer un flux constant d'information sur les travaux liés à la programmation 2021-2027. Ainsi, fin d'année 2020, la page Facebook ALCOTRA comptabilise plus de 1800 abonnés et Twitter plus de 900, ce qui montre l'écho du Programme.

Les porteurs de projet ont aussi privilégié une communication dématérialisée : 17 événements finaux sur les 24 effectués se sont déroulés en visio-conférence. Le Programme a également contribué à la base de données KEEP.eu en mettant à jour les dernières informations sur les PITEM et PITER.

Après avoir repoussé à plusieurs reprises l'événement annuel 2020 prévu sous forme d'un atelier-rencontre entre porteurs de projets, le Programme a réorganisé l'événement annuel 2020 en proposant un concours de storytelling destiné à trois publics cibles (bénéficiaires, jeunes et citoyens) sur la perception des changements climatiques sur le territoire de coopération.

### **Evaluation de la programmation 14-20**

L'année 2020 a été dédiée à l'évaluation d'impact du programme sur la période de programmation 2014-2020. L'évaluation d'impact complète le cadre d'informations et de connaissances acquises (2019) avec l'évaluation de mise en œuvre du Bilan évaluatif, centré sur les modalités d'organisation du programme, et de l'étude sur la structuration du futur programme (2019), proposant des scénarii d'organisation pour la période 21-27. Ces trois études permettent d'avoir une vision complète des méthodologies choisies par le programme et de l'impact concret des mesures pour la période 2014-2020. Elles constituent un bagage d'informations, qui alimentent la réflexion de l'autorité de gestion et du partenariat pour la programmation 2021-2027.

## **Lancement de de la définition de la stratégie du Programme 21-27**

L'autorité de gestion mandatée par le Comité de suivi a assuré l'organisation de la task-force réunissant les administrations partenaires du programme. La task-force en tant qu'organe technique de préparation du programme a bénéficié de l'appui opérationnel d'un prestataire à partir de février 2020. Grace à un rythme de réunion de travail mensuelle, une première version du PO a été proposée en juillet 2020, revue et enrichie courant octobre. A signaler qu'au cours de la Task force du mois d'octobre un retour d'expériences sur d'autres programmes Interreg (Rhin-supérieur, Italie-Autriche, Italie Slovénie), a permis d'étayer la réflexion en cours. La V0 du programme 21-27 a été présentée au Comité de suivi du 4 novembre et a donné lieu à une série d'ajustements, suivie d'une consultation écrite à destination des élus, du grand public et des jeunes, en décembre 2020.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	L'axe 1 « Innovation appliquée » totalise 18 projets pour un montant FEDER de 26,9 M€, soit 95,85% de la dotation du programme sur cet axe. 15 projets se situent sur l'O.S. 1.1 « recherche et innovation » conçu comme diffusion et transfert de technologies et 3 sur l'O.S 1.2 « énergie » calibré sur l'écoconstruction et l'efficacité énergétique des bâtiments. 8 projets ont été approuvés dans le cadre du 2d appel pour un montant FEDER de 12, 6 M€. 6 projets ont été approuvés dans le cadre de PITER et 4 dans le cadre de PITEM pour un montant total de 14,2 M€ de FEDER. Les 18 projets de l'Axe 1 ont permis d'acquitter un montant FEDER de 10,8 M€ euros soit 40,31% des montants FEDER programmés. Un pourcentage inférieur aux attentes, imputable au report des clôtures du 2d appel (entre 4 et 6 mois de report) et aux retards pris par les PITEM et PITER en raison de la crise sanitaire. A l'exception du projet Innov'api terminé en octobre 2020, tous les projets se sont conclus fin 2020 et ont porté à terme les activités prévues et les résultats attendus. A titre d'exemple, le projet Essica montre comment une recherche expérimentale, portée par plusieurs centres de recherche français et italiens, peut contribuer à améliorer une filière économique typique de l'espace Alcotra en proposant de nouvelles techniques de conservation et de conditionnement des plantes aromatiques et médicinales, spécifiques aux territoires de montagne. Les conclusions soulignent comment les technologies développées et testées par un groupe de producteurs de la filière (93 entreprises) permettent d'orienter leurs prochains investissements et d'améliorer la qualité de leurs productions.
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	L'axe 2 « environnement mieux maitrisé » compte au total 26 projets pour un montant FEDER de 34, 7 M€ euros, soit 92,75% de la dotation du programme sur cet axe. 8 projets se situent sur l'O.S. 2.1 « changement climatique » visant à l'adaptation des territoires aux changements climatique et 18 sur l'O.S 2.2 « prévention des risques » centré sur la résilience des populations exposées aux risques. 4 projets ont été réalisés dans le cadre du 1d appel et clôturés fin 2017, avec un montant FEDER de 3,4 M€ euros (taux de consommation de 95%). 11 projets ont été approuvés dans le cadre du 2d appel pour un montant FEDER de 15, 9 M€. 6 projets ont été approuvés dans le cadre de PITER pour un montant FEDER

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		de 7,7 M€ et, 5 dans le cadre de PITEM pour un montant FEDER de 7,6 M€. Les 26 projets de l'Axe 2 ont permis d'acquitter un montant FEDER de 15,5 M€ soit 44,69 % des montants FEDER programmés. Un pourcentage inférieur aux attentes imputable au report des clôtures du 2d appel (entre 3 et 6 mois) et aux retards pris par les PITEM et PITER impactés par la crise sanitaire. Les 11 projets de l'axe 2 du 2d appel, se sont conclus fin 2020 en assurant les activités prévues et les résultats attendus. Parmi les projets du 2d appel, le projet Risqu'Eau réunissant une pluralité d'acteurs (centres de recherche, protection civile et pompiers), a perfectionné un éventail d'outils permettant d'anticiper les risques dus aux inondations éclaircies. Les modèles de prévision et de suivi en temps réel mis en place ainsi que la sensibilisation des populations des communes concernées sont autant d'outils d'aide à la décision face à des épisodes comme la tempête Alex qui méritent d'être capitalisés
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	L'axe 3 « attractivité du territoire » compte au total 66 projets pour un montant FEDER de 91,9 M€ soit 109,22% de la dotation du programme sur cet axe. 52 projets se situent sur l'O.S. 3.1 « patrimoine naturel et culturel » dédié à l'offre de tourisme durable à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel, 8 sur l'O.S 3.2 « biodiversité » voué à l'amélioration de la gestion des habitats et des espèces protégées, et 6 sur l'O.S 3.3 centré sur la mobilité durable. 12 projets ont été réalisés dans le cadre du 1er appel et clôturés en 2017, avec un montant FEDER de 11,5 M€ (taux de consommation de 94,65%). 27 projets ont été approuvés dans le cadre du 2d appel pour un montant FEDER de 42,3 M€. 13 projets ont été approuvés dans le cadre de PITER pour un montant FEDER de 17,3 M€ et, 14 dans le cadre de PITEM pour un montant FEDER de 20,0 M€. Fin 2020 les 66 projets de l'Axe 3 ont permis d'acquitter au total un montant FEDER de 39,6 M€ soit 43,05 % des montants FEDER programmés. Un pourcentage inférieur aux attentes du au report des clôtures du 2d appel et aux retards pris des PITEM et PITER impactés par la crise sanitaire. Sur les 27 projets de l'axe 3 du 2d appel, 16 ont demandé une prolongation de quelques mois afin de clôturer leurs activités avant fin 2020 et 11 projets ont demandé une prolongation reportant la conclusion des activités en 2021. Parmi les 16 projets conclus en 2020, plusieurs concernent des parcours muséographiques caractéristiques de l'espace alpin, à titre d'exemple : « l'aventure géologique » qui propose de découvrir la géologie alpine à travers un réseau transfrontalier d'itinéraires de sites naturels et de collections muséales
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté	L'axe 4 « inclusion sociale et citoyenneté européenne » compte au total 32 projets



Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	pour un montant FEDER de 35,3 M€, soit 94,43 % de la dotation du programme sur cet axe. 14 projets se situent sur l'O.S. 4.1 « service sanitaire et sociaux » visant à développer de nouvelles typologies de services de santé et sociaux en zones de montagne, 18 sur l'O.S 4.2 « éducation et formation » destiné à consolider l'offre de formation de base et professionnelle. 2 projets ont été réalisés dans le cadre du 1er appel et clôturés en 2017, avec un montant FEDER de 868 664,01 euros (taux de consommation de 82,90 %). 12 projets ont été approuvés dans le cadre du 2d appel pour un montant FEDER de 14,2 M€. 5 projets ont été approuvés dans le cadre de PITER pour un montant FEDER de 6, 9 M€ et, 5 dans le cadre de PITEM pour un montant FEDER de 6, 5 M€. Enfin, 8 projets ont été approuvés dans le cadre du 3ème appel pour un montant FEDER de 6,4 M€. Fin 2020 les 32 projets de l'Axe 4 ont permis d'acquitter au total un montant FEDER de 9,7 M€ soit 27,4 % des montants FEDER programmés. Ce pourcentage est imputable à la programmation en 2020 des derniers projets et à l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des projets déjà approuvés : report des clôtures du 2d appel, retards dans la mise en œuvre des PITEM et PITER et report du lancement des projets du 3ème appel. Des 12 projets du 2d appel, 10 ont réussi à finaliser leurs activités avec une prolongation de quelques mois et se sont conclus fin 2020. Parmi eux, le projet MiSMi intervenant dans les services de santé a réorienté les actions prévues vers la prévention COVID, démontrant ainsi la pertinence d'accès transfrontaliers aux soins
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	En 2020, 4 projets ont été soumis au titre de l'assistance technique pour un montant FEDER de 286 450,00 € et un coût total de 337 000 €. L'engagement de ces projets permet d'absorber 89,26% de la dotation du programme sur l'axe 5 et d'atteindre un montant FEDER de 10,6 M€, sur les 11,9 M€ FEDER prévus. Fin 2020, l'A.T compte au total 44 projets, 35 sur l'O.S « gestion du programme » et 9 sur l'OS « animation et communication ». 5,5M€ de dépenses ont été remontées, soit 44% du montant total programmé sur cet axe. Les 4 projets programmés en 2020 ont permis de soutenir l'action des administrations partenaires dans la mise en œuvre du programme. Plus spécifiquement 3 projets, présentés par l'autorité de gestion ont permis, d'assurer le fonctionnement du Secrétariat Conjoint de Turin, géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de recourir à des prestataires externes afin de soutenir la mise en œuvre du nouveau programme Interreg VI France-Italie Alcotra 2021-2027. Un marché a été conclu avec un prestataire externe afin d'accompagner et l'autorité de

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>gestion et les administrations partenaires dans le travail d'animation, consultation et rédaction du P.O 2021 - 2027 et l'évaluation environnementale stratégique destinée à identifier les impacts du futur programme sur l'environnement et sur le territoire Alcotra. L'A.T a contribué aussi aux activités de communication de la Région Ligurie sur son territoire (page dédiée à Alcotra sur le site de la Région Ligurie, page dédiée facebook, vidéo de diffusion des résultats des projets du 2d appel, consultation des acteurs du territoire).</p>

## 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	38,00	En 2020 les réseaux entre les organismes de recherche se sont renforcés sans modifier la valeur (38), puisqu'une analyse approfondie des données a permis de corriger un double comptage correspondant à « 6 », reporté par erreur sur un projet en 2019. Un exemple de réseau transfrontalier vient du projet ESSICA qui réunit des acteurs possédant compétences complémentaires (Centre universitaire de recherche et d'expérimentation, station d'expérimentation agricoles, producteurs, Association des municipalités pour le développement local, établissement public agricole). Cette diversité a permis d'expérimenter des solutions techniques innovantes pour la filière des plantes aromatiques. Des synergies importantes ont été développées entre les projets ANTEA et ESSICA, renforçant encore le maillage inhérent à cet indicateur.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	14,00	44,00	Les projets sélectionnés ont permis d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche, et comptent un nombre d'organismes de recherche plus élevés que celui prévu par le Programme. Parmi les 15 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, les plans intégrés contribuent fortement à l'innovation (ALPIMED, GRAIES LAB) et dans le cadre des plans 4 projets mobilisent à eux seuls 24 centres de recherche. Le Programme a donc réussi à renforcer l'implication des acteurs de la recherche et de l'innovation. A noter que les projets sélectionnés en 2020 n'ont pas impacté cet indicateur.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	556,00	En 2020 on compte 45 nouvelles structures impliquées. La valeur atteinte est plus élevée de la valeur prévisionnelle, grâce au projet INNOV du Plan intégré ALPIMED, qui a réalisée plusieurs événements de Open Innovation, cafés scientifiques et un Boot Camp, manifestations qui ont permis d'impliquer un nombre important d'entreprises. La clôture du deuxième appel à contribué à augmenter cet indicateur. Le projet Finnover a mis en place un réseau entre acteurs publics (Unioncamere Liguria, représentant les intérêts du système économique régional), structures de recherche et universités, entreprises et structures de services pour les entreprises (Chambre de Commerce-Nice et Impresa Verde), afin d'offrir un soutien aux PME actives sur le territoire transfrontalier et favoriser le transfert de technologies et de méthodologies innovantes et durables.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	127,00	430,00	Les projets sélectionnés proposent des mesures impliquant à la fois des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (comme les instituts de recherche) et des acteurs vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés). Pour cette raison, la valeur atteinte par l'indicateur est bien plus élevée de la valeur cible prévisionnel du Programme. 6 plans intégrés (sur 12) comptent au moins un projet sur cet objectif spécifique, correspondant à 11% des ressources de la maquette sur cet OS. Parmi ces projets, le plan thématique CLIP et le plan territorial ALPIMED font de l'innovation un des principaux éléments de leur stratégie.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44,00	20,00	15,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44,00	33,00	20,00	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	511,00	107,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	316,00	284,00	80,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	35,00	29,00		La clôture progressive des projets approuvés dans le cadre du 2ème appel à projet a permis de faire progresser la valeur de l'indicateur et de passer de 3 à 29. Le projet In.Te.Se a développé des services innovants pour la gestion des déchets urbains dans les zones rurales et montagneuses. Le projet a expérimenté un modèle de gestion locale des déchets biodégradables à travers un compostage de proximité, individuel ou collectif, selon différents types d'usagers, dans des zones test. L'expérimentation a été un succès car elle a permis d'éviter plus de 100 tonnes de déchets organiques ainsi que de créer plus de 30 tonnes de compost. Le projet a été reconnu au niveau national italien de la part de l'ENEA comme une bonne pratique dans la gestion des déchets, en particulier, en ce qui concerne le compostage des déchets organiques.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	3,00		0,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	5,00	La clôture progressive des projets du 2ème appel à projet a permis de faire progresser la valeur de l'indicateur à 5. Le projet A2E a réalisé un chantier de réhabilitation et extension d'une cantine scolaire dans la commune de Vigone, en expérimentant les outils développés par le projet (une simulation énergétique du modèle de bâtiment grâce à l'utilisation du logiciel open source, parvenant à optimiser le système du bâtiment -climatisation et système de ventilation-) et en utilisant de matériaux éco-durables et de technologies de construction à haute économie d'énergie. Le projet Eco-Bati a réalisé le réaménagement énergétique de 4 bâtiments publics, et il a favorisé l'adoption des procédures novatrices de commandes publiques écologiques et de systèmes de mesure des performances énergétiques par les Administrations Publiques italiennes et françaises.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	5,00	13,00	Les projets sélectionnés en 2020 n'ont pas impacté cet indicateur. Parmi les opérations en cours de mise en oeuvre, le PITER Pays-Sages s'engage à réaliser des rénovations avec des matériaux ecocompatibles sur un important nombre de bâtiments « pilotes », avec son projet simple « Pays-Ecoetiques » (8 bâtiments).

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	13,00	13,00	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées</b>
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	570,00	300,00		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2020 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Elles seront mises à jour en 2023.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	300,00		300,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	40,00	Avec la clôture du 2ème appel, l'indicateur a atteint et dépassé la valeur cible du Programme et aussi les valeurs prévisionnels indiquées par les opérations: les projets ont développé des outils complémentaires en les adaptant à de nouveaux risques climatiques. Le projet Adapt Mont Blanc a créé un outil scientifique de suivi qui agit comme thermomètre du changement climatique, permettant de connaître la situation des territoires et leurs évolutions. PrévRiskHauteMontagne a mis en oeuvre un système de suivi des glaciers valdotains via une infrastructure de contrôles vidéo haute résolution afin d'identifier de potentiels écroulements. Concert-Eaux a oeuvré pour prévoir des scénarios d'impact des changements climatiques de la Vallée de la Roya, pour identifier stratégies d'adaptation avec un focus sur le suivi du cycle des eaux de surface et souterraine.
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	15,00	33,00	Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique plus important par rapport à celui prévu par le Programme, ce qui montre l'importance de la thématique pour les acteurs et le territoire ALCOTRA. A noter qu'un seul plan intégré contribuera à cet indicateur.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	30,00	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00	250,00		Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée en 2020 est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018. Ces données seront mises à jour en 2023 suite à la deuxième phase d'enquêtes.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250,00		250,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique				



<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	45,00	En 2020 l'indicateur montre un avancement avec 25 nouvelles réalisations, dues à la clôture des projets du 2ème appel. Le projet RISVAL a développé des outils pour la gestion des risques sismiques dans le territoire alpin (web-service de calcul automatique des dégâts). Le projet RISK FOR a réalisé des formations en réalité virtuelle augmentée. Le projet AD-VITAM a amélioré la résilience des territoires par rapport aux risques de glissements de terrain, en développant des cartes d'évaluation de ce risque basées sur des logiciels de modélisation, obtenant ainsi sur un éventail de sites pilotes des cartes relevant la probabilité de glissements de terrain sous certaines conditions; le projet a aussi élaboré des cartes d'évaluation de ce risque "dynamiques", permettant de préciser le degré de risque de glissements de terrain et la vulnérabilité du territoire.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	25,00	81,00	Les projets sélectionnés prévoient un nombre d'outils développés pour la gestion des risques plus important que celui prévu par le programme, grâce en particulier aux trois projets simples du plan thématique RISK qui correspondent à 32% de la valeur cible prévue sur cette OS. La gestion des risques représente une thématique clé et d'actualité pour le territoire ALCOTRA, d'où l'intérêt du Programme de soutenir ces opérations.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	20,00	20,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	81,00	73,00	42,00	8,00	8,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire</b>
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	590,00	982,00		Il s'agit du nombre d'opérateurs techniques impliqués dans les activités liés à la gestion des risques qui ont participé aux événements spécifiques des projets sur cette thématique. Avec la clôture progressive des projets du deuxième appel à projet, la valeur de l'indicateur a été atteinte. Grâce à la démarche de sensibilisation des citoyens et des décideurs politiques développée dans le cadre des projets, le territoire a une capacité renforcée à prévenir et à gérer les risques spécifiques.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	347,00		347,00		347,00			

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	<b>4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer</b>

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	31,00	7 nouvelles réalisations ont été enregistrées pour l'année 2020. Le projet M.U.S.I.C.a permis aux villes de Gap et Pinerolo de se doter de deux véhicules neufs et à faibles émissions: une navette électrique expérimentale sans conducteur à Gap et un bus à Pinerolo;la police urbaine de Pinerolo s'est équipée de nouveaux vélos électriques pour la conduite quotidienne de ses activités,encourageant l'utilisation de véhicules non motorisés.En même temps, dans les deux villes,le service Pedibus,impliquant les enfants des écoles primaires,a été renforcé et amélioré.Des activités de sensibilisation innovantes sur la mobilité durable ont été réalisées par les projets Edu-Mob (qui a réalisé des rencontres avec les écoles,itinéraires vélo-école/pédibus/velobus,et qui a utilisé le théâtre comme outil de diffusion non conventionnel) et Mobilab (qui a réalisé un Escape Game).
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	10,00	42,00	Les projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel et dans celui des PITEM et PITER prévoient un nombre d'initiatives pour la mobilité durable plus important que celui prévu par le programme, avec des réalisations dédiées à une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement via une offre de système de transports diversifiés (ex. co-voiturage, autopartage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement).

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	24,00	9,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	42,00	40,00	25,00	4,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	21,00	8,00		8 nouvelles réalisations ont été enregistrées et valorisées en 2020 suite à la clôture du 2ème appel. M.U.S.I.C a contribué à l'élaboration du PUMS dans la commune de Pinerolo, approuvé par le Conseil Communal, plan qui développe une vision de la mobilité urbaine orientée vers la durabilité environnementale, sociale et économique. Edu-Mob a réalisé un outil transfrontalier pour la planification: un PUMD a été développé à Ventimiglia et adopté par le Conseil municipal. Cet indicateur pourra s'enrichir de nouveaux résultats avec la clôture d'un dernier projet du deuxième appel et celle des plans intégrés prévue fin 2022. Le nouvel AAP de 2021 pourrait permettre d'alimenter cet indicateur et d'atteindre la valeur cible.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	0,00		0,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	108,00	47 nouvelles réalisations ont été enregistrées et valorisées en 2020, grâce à la clôture du 2ème appel. Dans le cadre de l'@venture géologique, ont été aménagés et valorisés 6 géosites représentatifs de l'histoire des Alpes sur l'espace transfrontalier. Grâce à une approche de médiation originale et attractive, la culture scientifique devient accessible. Alpes Interprétation s'est concentré sur la revalorisation de deux structures muséales, Château de Saint-Pierre et Château de Rubins, à travers une réhabilitation architecturale des lieux et des expositions, qui s'adressent principalement aux écoles. La création et le développement de nouveaux sites touristiques s'est concrétisé via des parcours touristiques, tel que les trois parcours sensoriels qui proposent un contact expérientiel avec la nature du projet NAT.SENS.
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	53,00	186,00	La valeur prévisionnelle est inférieure à celle annoncée dans le RAMO 2019 car des projets on dû réadapter certaines es activités à cause du contexte sanitaire en 2020 . Toutefois, les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés par rapport à celui prévu par le programme.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	61,00	31,00	24,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	191,00	181,00	111,00	92,00	15,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	226,00	296,00		La clôture du deuxième appel a donné un nouvel élan à cet indicateur. Les projets sélectionnés par le Programme ont impliqué un grand nombre de communes sur l'ensemble du territoire. Le projet Vermenagna-Roya a réalisé un masterplan pour le développement du tourisme culturel durable avec les communes de Vernante, Borgo San Dalmazzo, Roccavione. Jardinalp intéresse 23 communes sur lesquelles passent les itinéraires valorisés par le projet, dont 8 comptent des jardins. Trek Nature a valorisé le patrimoine et les ressources des communes partenaires (deux valdôtaines, un du Piémont et deux savoyardes), toutes limitrophes et situées à l'intérieur de deux zones protégées (Parc national du Grand Paradis et Parc national de la Vanoise).
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé		élevé	Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats. En 2020, avec la clôture progressive des projets du deuxième appel, la valeur recensée permet d'établir le niveau de satisfaction des touristes comme « exceptionnel ». L'année 2020 a été marquée par la pandémie covid-19, et le secteur touristique a été extrêmement touché, encore plus dans l'aire de coopération ALCOTRA, puisque ces territoires connaissent en temps normal une forte fréquentation internationale, et transfrontalière France/Italie. Les fortes diminutions de fréquentations touristiques observées au cours de l'année 2020 n'affectent pas la qualité des services offerts et par conséquent la « satisfaction des touristes » fréquentant les lieux considérés dans le cadre de ce recensement.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	152,00		65,00		12,00			
R3.1b	Satisfaction des touristes		élevé		élevé				

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine				
R3.1b	Satisfaction des touristes				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	39,00	18,00	10 nouvelles réalisations ont été enregistrées et valorisées en 2020. Lemed-Ibex est intervenu sur l'habitat transfrontalier du bouquetin et l'instauration de corridors écologiques, pour assurer une circulation du bouquetin sur le territoire transfrontalier. Eau Concert 2 a oeuvré pour la protection et l'amélioration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques des bassins versants de la Dora Baltea Canavesana et du Chéran, afin de restaurer et protéger ces écosystèmes aquatiques transfrontaliers. RestHALp a mené des actions de restauration environnementale visant à restituer les conditions écologiques préexistantes, pour sensibiliser gestionnaires et techniciens des zones du réseau Natura 2000 aux bonnes pratiques de restauration écologique de milieux naturels dégradés. Le projet a restauré 15 habitats de haute valeur naturelle dans 13 aires protégées.
S	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	39,00	41,00	Les projets sélectionnés en 2020 n'auront pas d'impact sur cet indicateur. Par contre parmi les opérations déjà sélectionnées, les projets BIODIV'CONNECT et GEOBIODIV du plan intégré BIODIVALP prévoient respectivement la mise en œuvre d'une stratégie commune de connectivités écologiques transalpines comme cadre d'interventions partenariales pour la protection et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes; le développement de méthodologies communes de gestion des problèmes critiques, à travers un réseau commun d'observatoires et des interventions de restauration des habitats. Ils devraient donc permettre d'atteindre la valeur cible.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	8,00	7,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	41,00	21,00	18,00	16,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	65,00	8,00		La clôture du 2ème appel a permis de valoriser les résultats obtenus et de progresser par rapport à 2019. Avec Eau Concert 2 le Plan d'Action du Contrat de Rivière Dora Baltea a été achevé à la suite d'un processus de planification participative. Une publication retrace le processus de consultation et de négociation du contrat de rivière, qui a eu lieu dans le cadre des projets transfrontaliers Eau Concert I et II financés par ALCOTRA 2007-13 et 2014-20. RestHALp a réalisé 3 plans d'actions, parmi lesquels un plan de promotion de la connaissance et valorisation des services écosystémiques des zones humides, comme outil d'information sur les services écosystémiques. De nouvelles réalisations sont attendus avec la clôture des plans intégrés prévue fin 2022. Le nouvel appel à projet prévu en 2021 pourrait alimenter cet indicateur.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	0,00		0,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité				



<b>Axe prioritaire</b>	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	16,00	Avec la clôture des projets du deuxième appel, en 2020 ont été enregistrées et valorisées 5 nouvelles réalisations. Action4vision a répondu aux besoins de prise en charge sanitaire et sociale des populations atteintes de handicap visuel qui habitent en territoire transfrontalier; une unité mobile d'ophtalmologie et de télémédecine de proximité a permis l'expérimentation des services de proximités dans les territoires de montagne de la région d'Imperia. Prosanté a permis d'améliorer les services de santé fournis aux citoyens de Suse et de Briançon, avec des parcours de santé intégrés sur le territoire. Les actions de formation linguistique pour des opérateurs de chaque côté de la frontière ont facilité l'organisation de journées de co-formation partagée. Sur cet indicateur de nouvelles réalisations sont attendus avec la clôture des plans intégrés fin 2022.
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	25,00	51,00	Les projets sélectionnés prévoient un nombre de services objets d'intervention plus important que celui prévu par le programme. Les projets sélectionnés en 2020 n'ont pas impacté cet indicateur.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	11,00	9,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	51,00	37,00	13,00	11,00	2,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3		30% en niveau 3	Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. Ces données seront mises à jour en 2023 avec la seconde enquête.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		30% en niveau 3		30% en niveau 3				

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière				

<b>Axe prioritaire</b>	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	8 484,00	En 2020 le Programme a enregistré et valorisé 6 242 participants aux programmes d'éducation et formation réalisés, et ce malgré le contexte de crise sanitaire. Ces chiffres sont liés aux projets du 2ème appel clôturés. FEAST en 2020 a compté 590 participants aux programmes conjoints d'enseignement et de formation de jeunes à l'échelle transfrontalière. A.P.P.VER a rapproché les écoles et la formation professionnelle des organisations de l'économie verte, dans une perspective de produire de nouvelles qualifications, d'innover et de créer de nouvelles collaborations sur le territoire. Les étudiants impliqués dans les parcours de recherche d'emploi ont participé aux cours de formation et aussi à l'analyse des besoins de compétences pour la green economy. L'avancement des plans intégrés et des projets du 3ème appel donnera un nouvel élan à l'avancement de l'indicateur.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	17 139,00	10 889,00	Un appel à projet dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouveau élan à cet indicateur. Fin 2020, les prévisions fournies par les bénéficiaires devraient permettre d'atteindre 64% de la valeur cible 2023 ; un nouvel appel à projet est prévu en 2021, qui pourrait contribuer à alimenter cet indicateur.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	2 242,00	1 142,00	236,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	8 082,00	7 982,00	3 932,00	3 294,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	<b>#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne</b>
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2020 Total	2020 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	400,00	35,00		La clôture du 2ème appel à projet a permis valoriser et afficher une augmentation de 23 unités en 2020 par rapport à 2019. Le chiffre atteint faible par rapport à la valeur cible est en partie imputable à la sous programmation de cet OS dont les derniers projets ont été programmés seulement en 2020. Parmi les projets cloturés en 2020, V.A.L.E. a formé des professionnels de l'art de la pâtisserie-confiserie, en valorisant le territoire, en utilisant les produits typiques locaux et en les transformant en produits artisanaux de qualité, en conjuguant artisanat et innovation entrepreneuriale. Cet indicateur pourra valoriser de nouveaux résultats avec la clôture des plans intégrés prévue fin 2022 et l'avancement des projets du troisième appel programmés en 2020. Un nouvel appel à projet prévu en 2021, pourrait contribuer à alimenter cet indicateur.

Identificateur	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	12,00		12,00					

Identificateur	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers				

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2020	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2020 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2019 ; conformément aux modifications du Plan d'Assistance Technique du Comité de Suivi d'Imperia de juillet 2018, destinées à prendre en compte les nécessités spécifiques du Programme, à partir de cette décision les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont augmenté et sont passés à 23.
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	18,00	23,00	En 2020 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2019 et les décisions prises en 2028, quand les administrations partenaires et l'Autorité de gestion ont programmé les 23 ETP prévus par le Plan d'Assistance Technique, dont 8,5 ETP permettant aux administrations partenaires de participer activement au programme et à la prise de décision, ainsi qu'à l'animation du territoire.
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	15,00	Pour l'édition 2020, la cible principale de l'événement annuel du programme, est le grand public. Un concours de storytelling « nous vivons sur le territoire Alcotra, racontons 30 ans d'évolution climatique » a permis de recueillir des témoignages intéressants sur le territoire et les changements climatiques à l'œuvre. Cet événement entièrement dématérialisé a permis de sélectionner deux gagnants, une nouvelle édition de ce concours, cette fois réservée exclusivement aux jeunes, a été lancée au premier trimestre 2021.
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	14,00	15,00	Un événement annuel totalement dématérialisé a été réalisé par l'Autorité de gestion ( Région Auvergne-Rhône-Alpes) en 2020
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, la communication du programme vers les bénéficiaires a été dématérialisée. Le site a permis de maintenir un canal de communication constant avec les porteurs : toutes les informations sur les mesures d'accompagnement et soutien y ont été publiées. Le site a fait large place à la valorisation des résultats des projets en clôture du 2ème appel ainsi qu'aux événements de clôture déroulés en visio-conférence. Le site Web a vu son nombre d'utilisateurs doubler par rapport à l'année précédente. En 2020, 25 nouvelles fiches projets fournissant des informations détaillées sur le contenu des projets et leur financement européen ont été présentées sur le site. Une large place a été faite à l'actualité : 79 articles ont été publiés sur la page d'accueil en 2020, soit une moyenne de 6 articles par mois.
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	Le site Internet du Programme ALCOTRA a été lancé en 2016, il n'y a pas d'autre réalisation prévue sur la période 14-20. Comme mis en évidence ci-dessus, le site est constamment mis à jour ; en 2020 le site a été revu à la lumière des obligations du RGPD.
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	6,00	L'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint ont mis en place en 2020 comme pour les années précédentes des outils d'accompagnement des bénéficiaires. Plus spécifiquement dans le cadre des différents plans d'accompagnement des bénéficiaires en réponse à la crise sanitaire et la tempête Alex, des fiches relatives aux typologies de modifications demandées par les bénéficiaires ont été mises au point pour gérer l'instruction des changements à mettre en oeuvre et leurs suivis ; ces fiches ont été transmises directement aux bénéficiaires par mail sans être insérées sur le site.
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	5,00	5,00	En 2019 le Programme a réalisé deux fiches techniques pour accompagner les porteurs dans la mise en oeuvre des projets ; ces fiches concernent la phase de lancement d'un projet et de l'utilisation de Synergie CTE. Ces documents ont été utilisés en 2020 pour les projets du 3ème appel sur l'axe 4 dans leur phase de lancement. De nouvelles fiches sont en cours de rédaction et seront livrées dans les prochains mois.

(1)	Identificateur	Indicateur	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	19,00	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	23,00	23,00	19,65	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	6,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	5,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2020	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	32 990 066,00	10 593 107,06	La crise sanitaire a provoqué des difficultés dans la réalisation des opérations qui ont dû s'adapter au nouveau contexte. Les projets du 2ème appel, en clôture, ont adapté leurs activités pour achever les opérations et atteindre les résultats escomptés; en moyenne, la plupart des projets ont demandé 6 mois de prorogation, et 12 (sur 58) projets ont demandé une prorogation supérieure à 10 mois. Ces prorogations ont un impact financier sur le Programme. Les Plans intégrés, en cours, ont été très affectés par la crise sanitaire et la tempête Alex, et impactés en termes d'avancement financier et de certification. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré ce contexte difficile. Un accompagnement renforcé sera assuré en 2021 afin d'atténuer les impacts de la crise et soutenir l'avancement des projets
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	127,00	556,00	En 2020 la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Les 15 projets financés sur l'OS sont allés au-delà de leur valeur prévisionnelle. Ce résultat exprime la volonté du Programme de renforcer les réseaux entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et les acteurs publics et privés. Les projets ont eu la capacité d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (voir les instituts de recherche) et les sujets vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés).
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	16 087 797,46	La crise sanitaire a provoqué des difficultés dans la réalisation des opérations qui ont dû s'adapter au nouveau contexte. Les projets du 2ème appel, en clôture, ont adapté leurs activités pour achever les opérations et atteindre les résultats escomptés; en moyenne, la plupart des projets ont demandé 6 mois de prorogation, et 12 (sur 58) projets ont demandé une prorogation supérieure à 10 mois. Ces prorogations ont un impact financier sur le Programme. Les Plans intégrés, en cours, ont été très affectés par la crise sanitaire et la tempête Alex, et impactés en termes d'avancement financier et de certification. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré ce contexte difficile. Un accompagnement renforcé sera assuré en 2021 afin d'atténuer les impacts de la crise et soutenir l'avancement des projets
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	15,00	40,00	A travers les 8 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Ce résultat montre la forte sensibilité du territoire alpin aux changements climatiques, et exprime la volonté du Programme d'adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique à travers la promotion d'outils de planification territoriale qui puissent permettre une réponse continue et coordonnée face aux changements climatiques.
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	25,00	45,00	A travers les 18 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Ce résultat souligne la volonté du Programme de répondre à la vulnérabilité du territoire transfrontalier en termes d'exposition aux risques naturels grâce à de nouvelles technologies et la formation des opérateurs. Les outils proposés par les projets permettent non

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2020	Observations
								seulement de réduire l'exposition aux risques mais aussi de renforcer la gouvernance du territoire, à travers l'implication directe des administrations locales capables d'utiliser ces nouveaux instruments.
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	18572221	98 970 198,00	41 517 760,57	La crise sanitaire a provoqué des difficultés dans la réalisation des opérations qui ont dû s'adapter au nouveau contexte. Les projets du 2ème appel, en clôture, ont adapté leurs activités pour achever les opérations et atteindre les résultats escomptés; en moyenne, la plupart des projets ont demandé 6 mois de prorogation, et 12 (sur 58) projets ont demandé une prorogation supérieure à 10 mois. Ces prorogations ont un impact financier sur le Programme. Les Plans intégrés, en cours, ont été très affectés par la crise sanitaire et la tempête Alex, et impactés en termes d'avancement financier et de certification. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré ce contexte difficile. Un accompagnement renforcé sera assuré en 2021 afin d'atténuer les impacts de la crise et soutenir l'avancement des projets
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	51,00	108,00	A travers les 52 projets financés sur l'OS, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. 35% des ressources financières de la maquette sont réservées à cet OS. La valeur de l'indicateur met en lumière la volonté du Programme de valoriser le fort potentiel touristique du territoire transfrontalier, un tissu économique de la filière touristique fort et diversifié, bénéficiant d'une expérience consolidée en matière de promotion des espaces naturels et protégés. Les projets financés dans cet OS ont permis d'augmenter l'offre de produits touristiques, d'améliorer les compétences des acteurs économiques, de favoriser une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	17 139,00	8 484,00	En 2020 les 18 projets financés ont permis de progresser et d'augmenter la valeur l'indicateur par rapport à la valeur cumulée 2019 (2 242). Un appel à projet dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner des nouveaux projets en 2020 et devrait donner un nouvel élan à cet indicateur. Fin 2020, la valeur cible prévisionnelle permet d'atteindre 64% de la valeur cible 2023 : un nouvel appel à projet est prévu en 2021, et de nouveaux projets pourraient alimenter l'indicateur.
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	43 986 756,00	8 199 640,82	La crise sanitaire a provoqué des difficultés dans la réalisation des opérations qui ont dû s'adapter au nouveau contexte. Les projets du 2ème appel, en clôture, ont adapté leurs activités pour achever les opérations et atteindre les résultats escomptés; en moyenne, la plupart des projets ont demandé 6 mois de prorogation, et 12 (sur 58) projets ont demandé une prorogation supérieure à 10 mois. Ces prorogations ont un impact financier sur le Programme. Les Plans intégrés, en cours, ont été très affectés par la crise sanitaire et la tempête Alex, et impactés en termes d'avancement financier et de certification. Le Programme a adopté des mesures de flexibilité pour accompagner les projets et favoriser l'avancement financier malgré ce contexte difficile. Un accompagnement renforcé sera assuré en 2021 afin d'atténuer les impacts de la crise et soutenir l'avancement des projets
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	25,00	16,00	En 2020 les 14 projets financés ont permis de progresser et d'augmenter la valeur de l'indicateur par rapport à la valeur cumulée 2019 (11). La valeur cible prévisionnelle des projets en cours de réalisation devrait permettre d'atteindre la valeur cible 2023. Cet indicateur montre la volonté du Programme de contribuer à la

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2020	Observations
								réalisation de nouveaux services de proximité à caractère socio-sanitaires sur le territoire ALCOTRA.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	2015
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	4 591 239,36	4 361 339,83	0,00		
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	511,00	107,00	42,00		
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	9 072 550,74	5 373 459,04	687 871,65		
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	8,00	3,00	0,00		
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	20,00	20,00	19,00		
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	20 021 962,42	12 559 983,34	4 611 688,60		
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	61,00	31,00	24,00		
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	2 242,00	1 142,00	236,00		
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	4 364 127,84	1 973 517,67	0,00		
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	11,00	9,00	6,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2014
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	



### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	Total	32 990 066,00	85,00	31 632 931,04	95,89%	30 995 057,57	11 945 410,99	36,21%	18
#2	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	40 829 820,07	92,82%	40 455 812,43	18 243 250,10	41,47%	26
#3	FEDER	Total	98 970 198,00	85,00	108 191 921,00	109,32%	107 248 382,80	46 923 601,83	47,41%	66
#4	FEDER	Total	43 986 756,00	85,00	41 535 482,01	94,43%	39 979 797,95	13 279 641,35	30,19%	32
#5	FEDER	Total	14 038 326,00	85,00	12 531 725,00	89,27%	12 531 725,00	1 583 499,63	11,28%	44
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>233 972 102,00</b>	<b>85,00</b>	<b>234 721 879,12</b>	<b>100,32%</b>	<b>231 210 775,75</b>	<b>91 975 403,90</b>	<b>39,31%</b>	<b>186</b>
<b>Total général</b>			<b>233 972 102,00</b>	<b>85,00</b>	<b>234 721 879,12</b>	<b>100,32%</b>	<b>231 210 775,75</b>	<b>91 975 403,90</b>	<b>39,31%</b>	<b>186</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

--

## Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
#1	FEDER	013	01	04	03	04		24	FR71	5 824 810,30	5 671 399,46	3 747 909,66	3
#1	FEDER	062	01	04	03	01		24	FR71	25 808 120,74	25 323 658,11	8 197 501,33	15
#2	FEDER	087	01	07	03	05		24	FR71	13 015 410,76	12 771 708,12	7 817 691,82	8
#2	FEDER	088	01	07	03	05		24	FR71	27 814 409,31	27 684 104,31	10 425 558,28	18
#3	FEDER	043	01	04	03	04		24	FR71	10 336 623,31	10 336 623,31	2 401 307,34	6
#3	FEDER	085	01	04	03	06		24	FR71	14 084 455,24	14 077 708,75	4 317 060,06	8
#3	FEDER	094	01	04	03	06		24	FR71	83 770 842,45	82 834 050,74	40 205 234,43	52
#4	FEDER	112	01	03	03	09		24	FR71	19 904 483,18	19 241 077,77	5 448 968,19	14
#4	FEDER	118	01	03	03	10		24	FR71	21 630 998,83	20 738 720,18	7 830 673,16	18
#5	FEDER	121	01	07	07			24	FR71	11 394 305,00	11 394 305,00	1 344 146,83	30
#5	FEDER	122	01	07	07			24	FR71	424 620,00	424 620,00	0,00	5
#5	FEDER	123	01	07	07			24	FR71	712 800,00	712 800,00	239 352,80	9

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
A2E	186 972,48	0,09%	190 538,75	0,10%
ACTION VISION 4	167 256,20	0,08%	116 283,55	0,06%
ANTEA	265 667,50	0,13%	207 533,39	0,10%
ART_UP_WEB	60 847,25	0,03%	59 556,45	0,03%
Borderscapes	71 459,50	0,04%	70 648,50	0,04%
ECO-BATI	83 087,50	0,04%	77 147,29	0,04%
ERés@mont	83 980,45	0,04%	79 701,90	0,04%
FINNOVER	306 415,18	0,15%	48 240,62	0,02%
HABIT.A	73 529,00	0,04%	44 524,35	0,02%
INFORMAPLUS	77 662,38	0,04%	46 287,48	0,02%
Innov'Api	38 849,25	0,02%	31 995,48	0,02%
MITIMPACT	81 578,75	0,04%	56 305,81	0,03%
Mi.Mo	10 811,15	0,01%	0,00	
MonVer	104 549,79	0,05%	0,00	
Progetto di coordinamento e comunicazione	36 167,50	0,02%	7 777,15	0,00%
RESBA	305 525,70	0,15%	246 652,89	0,12%
RISK-ACT	152 511,25	0,08%	0,00	
RISK-COM	123 165,00	0,06%	8 558,49	0,00%
RISK-FOR	63 750,00	0,03%	0,00	
RISK-GEST	104 779,50	0,05%	20 051,46	0,01%
RISQU'EAU	32 408,94	0,02%	12 330,07	0,01%
RISVAL	230 085,10	0,12%	223 578,20	0,11%

RestHAlp	119 226,95	0,06%	131 434,36	0,07%
TdG	152 683,80	0,08%	32 426,73	0,02%
URAMET	85 000,00	0,04%	84 049,04	0,04%
Z - TOTAL	3 017 970,10	1,52%	1 795 621,97	0,90%

**(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**

**(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

## 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

### 1. L'évaluation thématique d'impact 2014-2020

L'année 2020 a été dédiée à l'évaluation d'impact du programme Alcotra (règlement (CE) n° 1303/2013 articles 54 et 56) sur la période de programmation 2014-2020.

Les évaluations d'impact ont pour objet d'évaluer les effets réels des opérations financées d'une part, et la contribution des aides FEDER. Elles renseignent sur les mécanismes qui ont œuvré sur les résultats obtenus, les effets sur les projets réalisés.

Pour être utiles et de qualité, ces évaluations sont ciblées sur des thèmes et des questions précises, en lien direct avec les changements attendus définis lors de la préparation du PC. Ainsi, les conclusions des évaluations sont assurément opérationnelles pour mettre en place les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces changements cibles. Au nombre de quatre, les évaluations d'impact ont repris les axes prioritaires du PC et ont donc couvert l'ensemble des objectifs spécifiques du PC.

Lancé en octobre 2019, l'étude d'impact s'est déroulée pour l'essentiel sur l'année 2020, suivant 4 grandes étapes : étude approfondie des documents relatifs aux projets approuvés ; étude de cas sur 14 projets (10 projets simple et 4 plans intégrés) visant à fournir des exemples concrets de réalisations sur le territoire de coopération ; enquête en ligne à destination des porteurs de tous les projets financés sur la période 2014-2020 réalisée en mars et avril 2020 ; une série d'entretiens avec des experts des territoires, afin d'enquêter sur les principales thématiques du Programme.

Les résultats du rapport final seront partagés avec les administrations partenaires début 2021.

Les conclusions de l'étude d'impact soulignent un éventail de dynamiques transversales à l'œuvre sur le territoire Alcotra grâce aux opérations financées par le programme tels que :

- - Un dialogue renforcé entre institutions présentes sur le territoire transfrontalier, une plus grande sensibilisation des citoyens par rapport aux thématiques d'intérêt transfrontalier, des nouveaux instruments de planification locale ;
- Un recours fréquent à des solutions/produits digitaux sur tous les OS du programme, qui va dans le sens d'une diffusion des TIC ;
- Un renforcement des compétences des bénéficiaires impliqués dans le programme (acteurs économiques, étudiants) grâce aux partages de pratiques et instruments.
- L'analyse d'impact donne à voir aussi le poids des bénéficiaires publics et un rapport étroit entre le

## poids démographique des régions et leur représentation parmi les bénéficiaires

L'analyse d'impact faite par axe met en évidence les champs d'application des résultats obtenus, et plus précisément comment :

Dans le cadre de l'O.S 1 dédié à l'innovation appliquée, l'impact du programme se lit à travers un large spectre de résultats qui va de l'innovation de produits (fleurs comestibles) à l'innovation de processus de production (processus de séchage et conditionnement de plantes destinées à l'herboristerie ou la cosmétique) jusqu'à l'innovation organisationnelle des services (système de gestion des déchets urbains en zone de montagne touristique) ou encore l'innovation méthodologique à travers le recours à des outils de mobilisation des acteurs à échelle transfrontalière.

Dans le cadre des OS 2 et 3 dédiés respectivement à l'environnement et l'attractivité du territoire, le programme engrange aussi des résultats importants sur le versant du changement climatique et des économies d'énergie, avec la mise au point de nouvelles approches intégrant la dimension climatique et environnementale dans les outils de planification territoriale locale ou de moyenne échelle (PLU, Plan de mobilité, etc.) ou celui des normes de vérification et quantification des performances énergétiques des bâtiments, ou encore des mesures de gestion des risques qui visent à augmenter la résilience des populations sur les territoires transfrontaliers.

Dans le cadre de l'OS 3, le programme compte de nombreuses réalisations et investissements qui ont permis de restructurer un éventail de lieux du patrimoine architectural, de rénover des scénographies muséales, et d'élargir la palette des parcours touristiques (parcours de sensibilisation à l'astronomie, à la géologie des Alpes, aux maisons de Savoie, aux vignobles de montagne, etc.) et ainsi de renouveler l'offre touristique transfrontalière. Avec en parallèle une attention particulière aux justes équilibres et à la préservation des sites et des habitats fragiles et à leur protection dans le cadre de logiques de promotion et de développement touristique.

Dans le cadre de l'O.S 4.1, le programme a permis d'expérimenter et de garantir sur des territoires périphériques l'accès aux services sanitaires et sociaux en permettant aux bénéficiaires (hôpitaux, agence sanitaire, association de services) d'identifier des solutions et des moyens alternatifs à ceux existants (guichets médicaux sociaux uniques, plateforme de télémédecine en ligne, création de nouveau profil d'opérateur social) ciblé par typologie de public.

L'analyse d'impact a permis de cerner la valeur ajoutée des PITER et des PITEM en soulignant comment l'approche territoriale des PITER permet sur un territoire donné de concentrer interventions et leviers de développement. Concernant les PITEM une stratégie proposée et partagée sur l'ensemble du territoire Alcotra peut potentiellement générer des changements déterminants sur l'espace transfrontalier et réduire les obstacles existants.

L'analyse d'impact donne aussi à voir comment le territoire Alcotra sur la période 2014-2020, a été soumis à l'influence de nombreuses variables externes, qui ont touché l'espace de coopération. Ces mutations exogènes et globales redéfinissent potentiellement le contenu des OS du programme et doivent être intégrées dans la prochaine programmation qu'il s'agisse de la capacité d'adaptation des entreprises pour répondre aux évolutions du marché et à la demande des consommateurs, ou encore de l'impact

toujours plus évident du changement climatique sur la biodiversité des territoires, sur la gestion des risques et la résilience des populations. Ces mutations influencent directement un des principaux secteurs de l'économie de montagne, le tourisme, caractérisé par une demande de plus en plus articulée et segmentée. La crise sanitaire liée à la COVID-19, a mis en évidence comment la gestion centralisée de la crise sanitaire au niveau des deux nations a été difficile sur l'espace transfrontalier, bloquant en partie la dynamique de collaboration locale.

L'étude d'impact se conclut par un éventail de recommandations utiles à la préparation de la programmation 2021-2027. Elle complète le cadre d'informations et de connaissances acquises (2019) avec l'évaluation de mise en œuvre Bilan évaluatif, centrée sur les modalités d'organisation et les processus de mise en œuvre du programme et l'étude sur la structuration du futur programme (2019), centrée sur des propositions de scénarii d'organisation pour la période 21-27.

Ces trois études permettent d'avoir une vision complète à la fois des méthodologies choisies pour la mise en œuvre du programme et de leurs impacts concrets sur les territoires pour la période 2014-2020. Dans cette optique, conformément au Plan d'évaluation du Programme, elles constituent un bagage d'informations et de connaissances, qui permettent d'alimenter la réflexion de l'autorité de gestion et du partenariat pour la programmation 2021-2027.

### **Alcotra 21-27**

La Région Auvergne Rhône-Alpes a lancé un marché pour un appui à la rédaction du PO INTERREG VI - A France Italie ALCOTRA 2021-2027.

Le prestataire intervient pour :

- Mettre à jour l'analyse socio-économique du territoire en s'appuyant sur les études existantes
- Appuyer l'autorité de gestion dans l'animation de la task force pour la définition de la stratégie et du contenu du programme qui tiendra compte des priorités incluses dans les règlements européens, des passerelles à créer avec les autres PO.
- Rédiger le contenu détaillé du PO pour permettre une présentation de la version finalisée à la Commission Européenne en 2021.

La participation active et les contributions des administrations partenaires ont permis d'avoir à disposition



une version préliminaire de l'analyse territoriale, d'échanger sur les scénarios pour le choix des objectifs stratégiques et spécifiques à présenter au Comité de suivi, de se confronter sur la gouvernance du Programme et la typologie des projets avec la présentation d'autres expériences Interreg. Deux premières versions (V0 et V1 sur la section 1 et 2 hors indicateurs) du futur Programme de Coopération ont été présentées, discutées et amendées par la Task force. En décembre 2020, une première version du PO a été présentée au Comité de suivi. Une deuxième version est prévue en mai 2021 pour un dépôt du programme auprès de la CE à l'été 2021, sous réserve de la publication des règlements européens.

### **Evaluation environnementale**

L'Autorité de gestion a lancé l'évaluation environnementale du PO INTERREG VI - A France Italie ALCOTRA 2021-2027 (Evaluation à caractère obligatoire selon la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 -et modifications successive- du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement).

L'évaluation stratégique environnementale (ESE) permet d'identifier les incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du programme, de proposer des adaptations afin de les éviter ; ou de prévoir des mesures de réduction et de compensation des impacts environnementaux.

Pour cela, les calendriers de la rédaction du PO 21-27 et de l'évaluation environnementale vont de pair. Le calendrier prévisionnel de l'évaluation environnementale a permis de lancer les travaux en octobre 2020 et prévoit un rendu final en novembre 2021.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En 2020, le programme a dû faire face aux contraintes dues à la crise sanitaire et la tempête Alex. Les mesures de confinement ont impacté tous les projets. D'abord dans leur mise en œuvre car concrètement les activités en présentielle -événement, session de formation ou de concertation, réunions de pilotage, échanges transfrontalier, - ont été suspendues dès février 2020 ; de même les chantiers sur des bâtiments ont été reportées, les lieux culturels objets de travaux ou d'intervention muséographiques ont été fermés ; les activités assurées par des prestataires ont été reportées suite au confinement des personnels avant d'être réorganisées en télétravail ; dans le cas des projets sur l'O.S 4.1 le personnel sanitaire mobilisé pour répondre à la crise Covid, n'a pu pendant plusieurs mois assurer les activités prévues ; quant aux restrictions de déplacement transfrontalier, elles ont impacté directement les flux touristiques jusqu'au début de l'été 2020 et par conséquent la fréquentation des lieux ou sites objet d'actions pilotes ; dans le cas des projets de l'O.S 3.3 centré sur la mobilité durable, certaines actions -comme le co-voiturage – ont dû être repensées ; enfin, dans certains cas les termes des marchés publics ont été prolongés de 3 mois suite aux dispositions prises par les Etats.

Face à cette situation, l'Autorité de gestion a mis en place des actions d'accompagnement aux porteurs de projets afin de minimiser l'impact de la crise sanitaire dont les effets financiers sur le programme risquent de se prolonger au-delà de l'année 2020. Dans un premier temps, l'autorité de gestion en accord avec les administrations partenaires a informé les chefs de file de la suspension de toutes les échéances des projets à partir du 23 février 2020, date à laquelle les premières mesures de restriction ont été prises en Italie. Par la suite par décision du Comité de suivi, l'autorité de gestion a proposé des mesures visant à accompagner les bénéficiaires et à leurs permettre de compléter les activités prévues malgré la crise sanitaire, tout en garantissant une rigueur dans l'adaptation de procédures exceptionnelles.

A partir du mois de mai, les chefs de file du 2d appel ont complété les demandes de modification prédisposées par l'AG. Les modifications requises, vont de demande de prorogation des délais pour la dernière remontée des dépenses, à celle de demande de clôture en sous-réalisation des activités de communication finale, au report de la date de clôture sans pénalité. L'ensemble de ces demandes ont été traitées par le secrétariat conjoint et soumises au CS du mois de juillet pour validation. Pour l'essentiel les projets du 2d appel ont demandé le report des activités prévues avant la fin de l'année 2020, tout en garantissant les objectifs et les résultats prévus ; quelques projets ont demandé des prorogations débordant sur l'année 2021, accordées après approfondissements des motifs invoqués.

Dans le même temps les Plans (PITEM et PITER) ont exprimé des difficultés dans la mise en œuvre des projets simples qui les composent, semblables à celles avancées par les projets du 2d appel. L'autorité de gestion face aux demandes exprimées, relayées par les administrations partenaires du programme, a proposé au Comité de suivi exceptionnel du 28 mai 2020, un plan d'accompagnement de 6 millions d'euros pour les Plans Intégrés Territoriaux et Thématiques qui a permis de mettre en place les mesures financières immédiates.

En juillet, le CS a mandaté l'Autorité de gestion pour effectuer un bilan de l'avancement des plans PITEM-PITER à la lumière de la crise sanitaire. Suite à cette décision, il a été demandé aux coordonnateurs des Plans et aux chefs de file des projets simples de communiquer de façon synthétique l'état d'avancement des projets ainsi que les impacts de la crise sanitaire sur les activités en cours. Tous les Plans ont fourni un retour. Ce premier bilan a cependant nécessité une mise à jour pour prendre en compte également les impacts des inondations du 2 et 3 octobre 2020 dans la zone des Alpes du sud. Par conséquent face à la persistance de la crise sanitaire et aux nouveaux confinements, ainsi qu'aux impacts des inondations du 2 et 3 octobre 2020, le CS du 4 novembre

2020, dans le cadre du Plan d'action pour l'accompagnement des PITEM-PITER, a confié à l'autorité de gestion, l'organisation d'auditions avec les coordonnateurs des Plans et les chefs de file des projets simples. L'AG et le secrétariat conjoint ont rencontré l'ensemble des coordonnateurs et des chefs de file des Plans en présence des administrations partenaires du Programme territorialement concernées, en organisant treize auditions (12 Plans) en décembre 2020.

Ces temps d'échange ont permis de faire le point avec les porteurs sur l'avancée des projets et sur les réajustements nécessaires face aux effets conjugués de la crise sanitaire et de la tempête Alex. Le SC a mis à disposition des porteurs des Plans des documents permettant de formaliser les modifications demandées d'une façon simplifiée par rapport aux procédures habituelles. Les documents complétés transmis par les coordonnateurs des Plans ont fait l'objet d'une procédure d'instruction simplifiée. Pour rappel, les modifications demandées par les Plans concernent les activités, les dépenses, les valeurs cibles des indicateurs prévus, le partenariat ou des prorogations pour les délais de réalisation, et ne portent pas atteinte à la stratégie du Plan. Synthétisés, ces réajustements des plans seront présentés début 2021 pour validation du CS avec proposition de la part de l'AG d'approuver toutes les prorogations d'une durée maximale d'un an dans la limite temporelle du 31/03/23. A noter que deux Plans, le PITER Alpimed et le PITEM Biodivalp, particulièrement touchés par la tempête Alex, ont demandé un traitement spécifique et approfondie assuré par le SC.

Dans un souci d'anticipation d'une année sur l'autre des seuils de dégagement d'office, l'autorité de gestion a mis en place dès 2019 des mesures spécifiques (levée des seuils sur la remontée de dépenses du mois de mars 2020) qui ont porté leurs fruits en 2020 en permettant de stimuler l'avancement financier des opérations et d'atteindre le seuil de dégagement d'office. Le décalage temporel des délais de clôture du 2d appel et des activités des Plans ont un impact direct sur l'avancement financier des dossiers en 2020 et les années successives, les conditions de clôture du programme et la disponibilité des reliquats ; il affecte fortement la stratégie de fin de programmation de la période 2014-2020. Dans cette optique, l'autorité de gestion a fait une série de simulations pour établir le montant des reliquats prévisionnels sur les projets en cours. Le chiffre est estimé autour des 15/18 M d'euros. L'autorité de gestion pour utiliser l'ensemble des reliquats attendus de la programmation 2014-2020, proposera donc début 2021 au CS, deux nouveaux appels à projet en sur-programmation.

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--



## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

## Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
-----------------	--

--

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
-----------------	---

--

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

#### 9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
#1	4 951 088,74	17,66%
#2	20 519 997,98	54,88%
#3	8 303 166,68	9,87%
<b>Total</b>	<b>33 774 253,40</b>	<b>16,98%</b>

--

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--



**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

--

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le programme Alcotra 2014-2020 s'inscrit dans les 3 principaux axes de la SUERA et appartient au territoire de la stratégie macro-régionale SUERA, qui embrasse la totalité de l'arc alpin.

Les 4 axes et les 9 objectifs spécifiques du programme Alcotra 14-20 sont en synergie avec la SUERA, et les thématiques historiques du programme liées à l'environnement, la gestion des risques naturels ou encore le tourisme durable, se traduisent par la contribution de nombreux projets Alcotra à la stratégie macro régionale. L'intégration, y compris institutionnelle, entre le programme Alcotra et la SUERA est lisible aussi dans l'implication de projets stratégiques Alcotra dans les groupes d'action dédié (GA) qui mettent en œuvre le plan d'action de la SUERA, c'est le cas par ex. du Pitem Biodivalp, porté par la Région SUD PACA ou du Pitem Risk, porté par la Région Val d'Aoste.

Cette convergence des stratégies entre le programme Alcotra et la Suera, est évidente pour la programmation 14-20 comme en témoignent les contenus et les activités des projets financés. A titre d'exemple, le projet adaPT Mont-Blanc du 2ème appel, a permis de mettre au point des outils de planification territoriale intégrant les problématiques liées au changement climatique, qui pourraient être capitalisées sur l'ensemble de l'arc alpin. De même à l'intérieur du Pitem Biodivalp, déjà cité, le projet Biodiv'Connect travaille sur la connectivité et la restauration des couloirs écologiques alpins afin de garantir et protéger la biodiversité indispensable à la lutte contre certains effets du changement climatique Dans le cadre du Piter Terres Monviso, la réflexion portée par le projet Terres Monviso Eco sur la recherche et l'innovation des entreprises des territoires alpins et leur implication dans la transition écologique permet d'alimenter et d'enrichir les expériences en cours de réalisation sur ces thèmes, y compris à l'intérieur du Groupe d'action dédié n°1 de la Suera. Concernant la thématique de l'innovation au service de l'environnement, le projet In.Te.Se, a permis d'expérimenter un modèle innovant de gestion locale des déchets ménagers dans des zones rurales et de montagne. La valorisation des résultats de certains de ces projets dans le cadre de la SUERA a été assurée lors des journées d'ouverture de la présidence française, par le biais de stands permettant aux visiteurs de découvrir les travaux en cours et les résultats obtenus.

Au-delà de la contribution à travers les actions des projets Alcotra, les résultats du Programme pourraient, dans bien des cas, être capitalisés et diffusés sur les territoires de la SUERA, en collaboration avec les autres programmes de l'espace alpin. Cette ambition est à l'ordre du jour de la programmation 21-27, puisque les travaux de la Task-Force pour le 2021-2027 veillent à mettre en évidence les complémentarités et les liens avec la stratégie macrorégionale et à inclure dans le prochain PO les enjeux portés par la SUERA à travers les priorités du manifeste « Ensemble, construisons une région alpine durable et résiliente », approuvé le 12 juin 2020. En outre, un suivi des projets dans l'optique de la Suera devrait être mis en place et les bénéficiaires invités à communiquer sur leurs actions et événements en lien direct avec la SUERA, afin d'établir une base de données des complémentarités et permettre la mise en réseau des acteurs. Cette approche devrait permettre à terme de faire émerger les projets Alcotra labellisés SUERA.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)

- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale**

--



### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES —  
CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2021		Ares(2021)3525288	Résumé à l'intention des citoyens - FR Résumé à l'intention des citoyens - ITA	28 mai 2021	n002rha7
RAMO	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2021		Ares(2021)3525288	RAMO - FR RAMO - IT	28 mai 2021	n002rha7





Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 266,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 271,43 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 314,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 402,36 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 437,80 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.3, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 121,21 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5a, indicateur: O2.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 129,30 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 161,71 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2019. Veuillez vérifier.